Changement de culture : Nouvelles attentes de l’AMF à l’égard des assureurs en matière de « pratiques commerciales »

1 avril 2011

Le 11 mars 2011, l'Autorité des marchés financiers (l’«AMF») a publié un projet de *Ligne directrice sur les pratiques commerciales*, lequel se trouve sur le site de l’AMF pour consultation publique jusqu'au 22 avril 2011.

Cette ligne directrice constitue un énoncé de principe des attentes de l’AMF à l’égard des assureurs et des institutions financières en matière de saines pratiques commerciales. Cette démarche s’inscrit dans le mandat d’encadrement et de « supervision prudentielle » confié à l’AMF à la suite de la récente chute des marchés financiers.

Par les mesures envisagées, l’AMF veut un engagement ferme des conseils d’administration et des hauts dirigeants des entreprises d'assurance quant à l’application des « meilleures pratiques » dans leur gestion et leurs activités le tout afin de favoriser la confiance du public.

Le présent bulletin traite principalement de la portée de la ligne directrice à l’égard des assureurs.

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.